

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3001

présenté par

M. Le Fur, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras,
M. Gosselin, M. Viry et Mme Corneloup

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.